



ACTE N°2026\_010\_RHAR

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 060-216003830-20260330-ACTE010\_2026\_RH-AI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'OISE  
COMMUNE DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

## Arrêté individuel de délégation de fonctions et de signature au 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Madame Elise ACOULON

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Marseille en Beauvaisis en date du 20/03/2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal, de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire du 20/03/2026 où Madame Elise ACOULON a été élue en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de la commune, il est nécessaire de prévoir à Madame Elise ACOULON, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire une délégation de fonctions pour intervenir dans les domaines des affaires sociales, des affaires scolaires, de la jeunesse, de la restauration scolaire et des services associés.

### ARRETE

#### Article 1 – Délégation de fonctions

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, Madame Elise ACOULON, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire est déléguée pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, les fonctions et missions suivantes :

##### 1. Affaires sociales

- Suivi de l'action sociale communale
- Participation à la gestion et au fonctionnement du CCAS
- Relations avec les partenaires sociaux et institutionnels
- Suivi des dispositifs d'aide sociale
- Accompagnement des publics en difficulté

##### 2. Affaires scolaires

- Suivi du fonctionnement des écoles (maternelle et élémentaire)
- Relations avec les directeurs d'école, enseignants et parents d'élèves
- Organisation des services périscolaires (cantine, garderie...)
- Participation à la carte scolaire et aux projets éducatifs
- Suivi des équipements scolaires



## ACTE N°2026\_010 \_RHAR

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 060-216003830-20260330-ACTE010\_2026\_RH-AI



### 3. Jeunesse

- Mise en œuvre de la politique jeunesse de la commune
- Suivi des activités et structures dédiées aux jeunes
- Développement d'actions en direction des enfants et adolescents
- Relations avec les associations et partenaires jeunesse

### 4. Restauration scolaire et services associés

- Organisation et suivi du service de restauration scolaire
- Suivi de la qualité des services (hygiène, nutrition...)
- Relations avec les prestataires le cas échéant

#### **Article 2 – Délégation de signature**

Monsieur le Maire donne délégation à Madame Elise ACOULON, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire pour signer:

- Les courriers et documents relatifs aux domaines ci-dessus
- Les conventions avec les partenaires (écoles, associations, CAF...)
- Les documents administratifs liés aux services scolaires et sociaux

La signature de Madame Elise ACOULON, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire devra précéder de la formule indicative suivante : « Pour le Maire et par délégation du Maire »

#### **Article 3 – Conditions d'exercice**

- Le Maire conserve la faculté d'évoquer et de signer tout dossier
- La présente délégation s'exerce sous le contrôle du Maire
- Elle peut être retirée à tout moment

#### **Article 4 – Recours - Publicité**

Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet des voies de recours devant le Tribunal Administratif compétent.

Madame la Secrétaire Générale de maire est chargée, en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,
- transmis à Monsieur le Préfet de l'Oise,
- une copie sera transmise à la trésorerie de Beauvais.
- notifié à l'intéressé.

Fait à Marseille en Beauvaisis,  
Le 30/03/2026

**Le Maire,**  
**Jean-Yves DECOCK**

